



Saint-Brieuc le 29 septembre 2021

Monsieur Le Président
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
9 Place du Général De Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Objet : Préavis de grève local, pour le 5 octobre 2021 pour l'ensemble des agent.es de la Collectivité.

Monsieur Le Président,

Depuis plus d'un an et demi, l'ensemble des agent.es du conseil départemental des Côtes d'Armor sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires. Pour autant, ils ne peuvent plus tout accepter : les sous effectifs, la destruction du statut de la Fonction publique et la remise en cause des services publics, le retour de la réforme de l'assurance chômage, de la contre-réforme des retraites et des menaces contre notre régime la CNRACL... les raisons de la colère ne manquent pas !

De plus, depuis le début du mois d'août avec la mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le passe sanitaire jalonne notre quotidien. La CGT rappelle qu'elle s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es.

Pour la CGT, la vaccination représente un progrès considérable en termes de santé publique. Cependant, la CGT s'oppose à toute sanction ou exclusion de salarié.e au motif de la non-présentation du passe sanitaire ou du refus de vaccination. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié.es. Il est clair qu'il s'agit là d'une opportunité supplémentaire donnée par le gouvernement aux employeurs publics pour réorganiser, remanier les services de la façon la plus arbitraire qui soit. La CGT dénonce la loi du 5 août 2021 dite de gestion de la crise sanitaire et en demande l'abrogation. Dans ce contexte lourd de conséquences pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration. La CGT réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agent.es et salarié.es doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

Les agent.es voient leurs conditions de travail se dégrader, les arrêts de travail augmentent tout comme les suppressions de poste sur fond d'explosion du chômage. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail.

De plus, nous n'acceptons pas la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office, aggravant leur santé des agents, leur sécurité et leurs conditions de travail. Nous rejetons

également l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial.

La CGT réaffirme son opposition aux mesures régressives contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et en revendique l'abrogation. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

Lors de la réunion sur les salaires des fonctionnaires et agent.es publiques le 6 juillet dernier, la Ministre de la Transformation et de la Fonction publique a confirmé son refus du dégel de la valeur du point d'indice et toute augmentation générale, poursuivant ainsi la politique des gouvernements successifs depuis le début du quinquennat du Président de la République.

Ce blocage a pour conséquence une perte de 17 % du pouvoir d'achat impactant également le niveau des retraites. Cela ne peut se poursuivre ni être compensé par des tours de passe-passe, des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires.

Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader de manière aggravée et les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront être résorbées. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·es du public et du privé et les retraité·es.

Alors que l'argent « magique » coule à flots, que des milliards d'euros sont distribués aux actionnaires des grands groupes au travers du « quoi qu'il en coûte » et des cadeaux fiscaux, la question d'une autre répartition des richesses est posée.

La CGT du Conseil Départemental des Côtes D'Armor revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

- ▶ 10% d'augmentation salariale immédiatement, mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans, et dégel du point d'indice ;
- ▶ 10% de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et de travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- ▶ 10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

▶ **Pour une véritable qualité de vie au travail de l'ensemble des agent.es :**

- **Augmenter les effectifs dans les collèges, sur les routes, le médico-social, les services administratifs et techniques bref partout où des nombreuses suppressions ont été effectuées et dans les services qui ont vu leurs missions augmentées.**
- Rétablir un collectif de travail.
- Remplacer et anticiper par un tuilage systématique tous les départs (retraite, maladie, mobilité).
- Jours de congés et RTT lors du départ à la retraite et des arrêts maladie.
- Plus d'humanité et de considération lors du décès d'un agent, d'une agente ou d'un membre de sa famille
- Nouvelle discussion sur la complémentaire santé et la prévoyance.
- Service Social du personnel indépendant de l'Administration générale.

- Prime vélo affectée aussi pour les agent.es qui viennent en covoiturage (comme le stipule le texte).
- Concernant les heures supplémentaires et les frais de déplacement, suppression du délai de 3 mois
- Fin de l'écrêtage de toutes heures travaillées.
- Autorisations spéciales d'absence : revoir les journées pour les diverses autorisations spéciales d'absence qui existaient auparavant.
- Organisation d'une cérémonie pour les agent.es partant à la retraite.
- Baisse de la cotisation d'adhésion au CNAS pour les retraité.es.

► **Pour l'ensemble des agent.es et leur déroulement de carrière :**

- Transparence sur les régimes indemnitaires des agent.es (groupes fonctions et paliers) et retour d'un Régime Indemnitaire lisible, avec des règles claires et égalitaires et non à la tête du client et à la seule bonne volonté de l'administration générale.
- Mise en place d'une réelle Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences avec en corollaire une commission paritaire formation et une bourse à l'emploi généralisée.
- Transparence et encadrement de la mobilité professionnelle et des recrutements avec une information aux représentant.es du personnel.
- Pour les agent.es contractuel.les : aujourd'hui la règle voudrait limiter à 2 ans la durée totale des contrats. Nous demandons l'abrogation de cette règle.
- Régime indemnitaire pour les agent.es contractuels identique à celui des agent.es titulaires remplacé.es.
- Revoir les fiches de postes, elles doivent être en adéquation avec le poste et ne lister que des missions réalisables.
- Augmentation des ratios pour les avancements de grade des trois catégorie A, B, C
- Avancement de grade sans frein pour les agent.es polyvalents des établissement d'enseignement.
- Garantie de la transparence et de l'égalité de traitement en matière de promotion et d'avancement de grade pour tout.es les agent.es (maintien d'une instance de type CAP)
- Résorption des emplois précaires par un plan de titularisation.

► **Réinstaurer un véritable dialogue social au bénéfice de l'ensemble des agent.es :**

- Ne plus mépriser les instances paritaires et les agent.e.s élu.es.
- Avoir de nouveau un COS géré par les représentant.es du personnel pour les actions sociales (soutien aux agent.es).
- Avoir un organigramme de tous les services et toutes les directions avec les effectifs (postes statutaires) et un schéma organisationnel de chaque service.
- Prendre en compte les avis et propositions des élu.es syndicaux lors des instances et ne plus considérer les instances comme des chambres d'enregistrement.

► **Pour les agent.es des collèges :**

- Suppression du protocole de la baisse des niveaux de service dans les collèges. Au contraire, redonner les moyens de pouvoir bien travailler aux agent.es, dans de bonnes conditions de travail, en créant des postes. Développer l'accueil dans les collèges qui sont des vitrines du Conseil Départemental dans les territoires.
- Ré-internaliser le service de lingerie dans les collèges.
- Stopper l'interruption des contrats pendant les vacances scolaires dans les collèges ; cette pratique participe grandement à la précarisation du monde du travail.

- Internaliser au sein du service RH les remplacements dans les collèges.
- Des agent.es effectuent des remplacements depuis plusieurs années. La CGT revendique que ces collègues soient prioritaires lors des vacances de poste.

► **Pour les agent.es des routes:**

- Retour de la conduite à 2 dans les saleuses.
- Arrêt des fermetures de centres d'exploitation des routes.
- Augmentation du nombre de circuits de patrouilleur afin de rendre la mission de celui-ci plus pertinente et moins stressante.
- Arrêt des suppressions des postes. Au contraire, redonner les moyens aux agent.es de pouvoir bien travailler, d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions de travail en créant des postes et leur permettre de retrouver du sens à leur travail.

► **Pour les agent.es du secteur social:**

- Diminution du nombre de mesures de protection de l'enfance par agent.e : Au maximum 25 mesures par agent.e
- Prendre en considération l'expertise des agent.es lors de modification organisationnelle.
- Titularisation des agent.es contractuel.les sur postes permanents dès que le statut le permet.

► **Pour les agent.es d'entretien :**

- Internaliser au sein du service RH les remplacements des agent.es, remplacement dès le 1^{er} jour d'arrêt.

Pour l'ensemble des services : ARRÊT DES SUPPRESSIONS DE POSTES PERMANENTS à l'occasion de départs en retraite, départs volontaires ou recrutements par contrat.

Pour toutes ces raisons, la CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor appelle à une journée de grève et de mobilisations le 5 octobre 2021 afin que les agent·es de la collectivité puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

En conséquence, la CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 5 octobre 2021 pour l'ensemble des agent·e·s de notre collectivité.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Annie Dacalor
Secrétaire générale
Syndicat CGT CD 22